

Angers, le 28 août 2023

Alain LITTRÉ
Adjoint à la Cheffe de division

Dossier suivi par :
Armelle BOURASSEAU
tél. : 02.41.74.34.72

classespresse49@ac-nantes.fr

Cité Administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS Cedex

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
De l'Éducation nationale de Maine et Loire

à

Mesdames et Messieurs
les principaux des collèges publics
Mesdames et Messieurs
Les directeurs des collèges privés

Objet : « Vis ma vie de journaliste » 2023-2024

Vous avez été très nombreux à vous impliquer dans le dispositif « classes presse » depuis sa création et à sensibiliser les élèves à l'univers journalistique.

Ce dispositif, qui s'adresse à des élèves de cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) de collège, répond aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux objectifs ministériels sur la lecture, l'écriture, l'usage du numérique en classe et bien évidemment sur l'éducation aux médias et à l'information (E.M.I.). Il s'inscrit pleinement dans la démarche de la pédagogie de projet.

Les objectifs sont riches et variés. Ils entrent dans les parcours d'Éducation à la Citoyenneté et Avenir :

- Vivre au cœur d'une mini école de journalisme ;
- Apprendre la diversité de la presse et des médias ;
- Inviter chacun à interroger des articles de presse, leur contenu et leur intention (quête du sens) ;
- Permettre aux élèves d'aller sur le terrain pour récolter, analyser et transmettre l'information : « comment je m'informe, comment j'informe ».

D'autre part, ce dispositif contribue à :

- Participer à la formation de futurs citoyens responsables en les éduquant aux médias (recherche, comparaison, analyse et échange autour de l'information) ;
- Développer l'esprit critique et une éthique de la diffusion de l'information ;
- Travailler en ancrant dans le réel les compétences du socle commun (lecture, écriture, responsabilité, autonomie, travail en équipe...);
- Favoriser la démarche de projet grâce à la mise en place de dispositifs transversaux et pluridisciplinaires au sein des établissements.

Chaque élève participant aura un accès à l'information (réception pendant huit semaines du journal partenaire). Un journaliste parrain interviendra au moins deux fois dans la classe. Ses interventions porteront sur toutes les facettes du métier de journaliste et l'appui aux travaux des élèves.

Deux enseignants volontaires, dont possiblement le professeur documentaliste, encadreront les élèves.

Le point d'orgue de ce dispositif consistera en l'organisation de deux semaines de mise en situation journalistique à partir d'un sujet déterminé en classe. Les élèves, répartis en groupes de 3 ou 4, vivront pleinement le quotidien d'un journaliste, de la prise d'information jusqu'à la mise en forme de la production finale. Cette dernière pourra revêtir plusieurs formes : photo avec commentaire, texte rédigé, interview filmée ou enregistrée, etc...

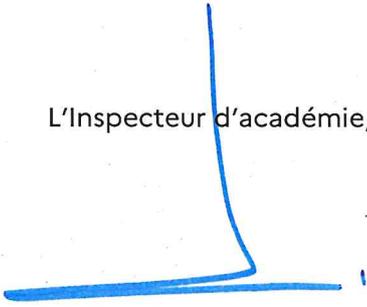
A la suite des avis rendus par le comité de lecture, une cérémonie de clôture sera organisée à l'attention de tous les élèves des classes inscrites, en distanciel, le jeudi 30 mai 2024 à 14h.

Dix collèges pourront intégrer ce dispositif sachant qu'un établissement ne peut inscrire qu'une seule classe.

Le retour des candidatures et de la liste des élèves est fixé au vendredi 22 septembre 2023 via la plateforme Démarches Simplifiées. Les modalités d'accès à la plateforme seront présentées dans le mail d'accompagnement de cette circulaire.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce dispositif.

L'Inspecteur d'académie,


Benoît DECHAMBRE